

**Devis n° CCL033860**

Notre référence ZCL026309  
En date du 15/04/2025  
Suivi par ROUILLÉ EMILIE  
Tél du client 01 64 03 64 00

**MAIRIE DE MOUROUX**  
**PLACE DE LA MAIRIE**  
**77120 MOUROUX**  
**France**

TVA client : XXXX

*En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).*

Fournitures et services HT	Taux TVA	Prestations courantes HT	Prestations complémentaires optionnelles HT	Frais avancés pour le compte de la famille HT
<b>Préparation et organisation des obsèques</b>			<b>94,17</b>	
Démarches locales (implantation d'un de nos magasin ) et formalités administratives, Constitution de dossier + Guide à la préparation des démarches après obsèques	20,00	94,17		
<b>Cercueil et accessoires</b>			<b>693,33</b>	
Equipement DROIT comprenant ouates et caches vis	20,00	59,17		
* -Modèle DROIT T2 1,90 avec 4 poignées en bois, 1 plaque d'identité et 1 garniture étanche Cercueil parisien en pin avec gros noeuds Non teinté épaisseur 22mm	20,00	525,83		
<b>Total cercueil et accessoires : 585.00 € HT</b>				
Capiton Manès Champagne	20,00	108,33		
<b>Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</b>			<b>565,00</b>	<b>163,33</b>
# * Corbillard	10,00	185,00		
Employé de Direction mise en bière + convoi	20,00			163,33
Equipe de 3 porteurs à la mise en bière et au convoi	20,00	380,00		
<b>Inhumation</b>			<b>474,17</b>	
# * Fosse 1 place	20,00	474,17		
<b>Total fournitures et services HT</b>			<b>1 826,67</b>	<b>163,33</b>
* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.				

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27;  
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.	Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
20,00	1 805,00	361,00	1 990,00	379,50	2 369,50
10,00	185,00	18,50			

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES :

**Extrait des délibérations de la Fédération Marbrerie de France** Union des chambres syndicales du 2 juin 1934 : "L'échantillon définit le granit quant à la provenance et à la couleur. Mais il n'implique pas l'identité absolue de ton, de veinage entre l'échantillon et la fourniture." Nos garanties s'étendent uniquement au remplacement de la marchandise reconnue défectueuse. Enfin certains granits naturels utilisés dans la fabrication des monuments funéraires peuvent, en raison notamment des conditions climatiques, subir une transformation, une modification (patine, changement de teinte, taches, veines) qui n'altère en rien la qualité du monument.

Le granit est un matériau naturel. Ainsi, les différences de teintes, les crapauds (taches), la rouille, les veines, les pelures, les géodes, les dégâts occasionnés par le gel, le salpêtre ou toutes autres causes qui se rencontrent dans les matériaux naturels ne donneront lieu à la résiliation du marché, refus de la marchandise ou abaissement du prix.

La garantie décennale sur les monuments funéraires ne garantit en aucun cas les causes évoquées ci-dessus.

Acceptation

*Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.*

**Devis établi le 15/04/2025, valable 30 jours à compter du 15/04/2025**

Signature

Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"

**Devis n° CCL033861**

Notre référence ZCL026309  
En date du 15/04/2025  
Suivi par ROUILLÉ EMILIE  
Tél du client 01 64 03 64 00

**MAIRIE DE MOUROUX**  
**PLACE DE LA MAIRIE**  
**77120 MOUROUX**  
France

TVA client : XXXX

*En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).*

Fournitures et services HT	Taux TVA	Prestations courantes HT	Prestations complémentaires optionnelles HT	Frais avancés pour le compte de la famille HT
<b>Préparation et organisation des obsèques</b>		<b>94,17</b>	<b>50,00</b>	<b>20,00</b>
Démarches locales (implantation d'un de nos magasin ) et formalités administratives, Constitution de dossier + Guide à la préparation des démarches après obsèques	20,00	94,17		
Article en commande URNE EN CARTON POUR DISPERISON	20,00		50,00	
* 1 Vacation de police (TRESOR PUBLIC COULOMMIERS 77120 COULOMMIERS) POSE SCELLES POUR CREMATION	0,00			20,00
<b>Cercueil et accessoires</b>		<b>693,33</b>		
Equipement DROIT comprenant ouates et caches vis	20,00	59,17		
* -Modèle DROIT T2 1,90 avec 4 poignées en bois, 1 plaque d'identité et 1 garniture étanche Cercueil parisien en pin avec gros noeuds Non teinté épaisseur 22mm	20,00	525,83		
<b>Total cercueil et accessoires : 585.00 € HT</b>				
Capiton Manès Champagne	20,00	108,33		
<b>Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</b>		<b>557,57</b>		
# * Corbillard	10,00	185,00		
2 Porteur pour service complet (le porteur)	20,00	251,66		
Forfait transport au crématorium	10,00	120,91		
<b>Crémation</b>				<b>898,00</b>
* MAREUIL : Frais de crémation avec RECUEILLEMENT Adulte : Recueillement sans maître de cérémonie 15 minutes, Musique pré-programmée et non personnalisable, Crémation, Remise des cendres différée (CREMATORIUM DE L'ARCHE MAREUIL LES MEAUX ZAC DE LA HAUTE BORNE 77100 MAREUIL LES MEAUX)	0,00			898,00
<b>Total fournitures et services HT</b>		<b>1 345,07</b>	<b>50,00</b>	<b>918,00</b>
* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.				

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27;  
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	1 089,16	217,84
10,00	305,91	30,59
0,00	918,00	0,00

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
2 313,07	248,43	2 561,50

**SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES :**

**Extrait des délibérations de la Fédération Marbrerie de France** Union des chambres syndicales du 2 juin 1934 : "L'échantillon définit le granit quant à la provenance et à la couleur. Mais il n'implique pas l'identité absolue de ton, de veinage entre l'échantillon et la fourniture." Nos garanties s'étendent uniquement au remplacement de la marchandise reconnue défectueuse. Enfin certains granits naturels utilisés dans la fabrication des monuments funéraires peuvent, en raison notamment des conditions climatiques, subir une transformation, une modification (patine, changement de teinte, taches, veines) qui n'altère en rien la qualité du monument.

Le granit est un matériau naturel. Ainsi, les différences de teintes, les crapauds (taches), la rouille, les veines, les pelures, les géodes, les dégâts occasionnés par le gel, le salpêtre ou toutes autres causes qui se rencontrent dans les matériaux naturels ne donneront lieu à la résiliation du marché, refus de la marchandise ou abaissement du prix.

La garantie décennale sur les monuments funéraires ne garantit en aucun cas les causes évoquées ci-dessus.

Acceptation

*Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.*

**Devis établi le 15/04/2025, valable 30 jours à compter du 15/04/2025**

Signature

Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"

Devis n° CCL033862

Notre référence ZCL026309  
En date du 15/04/2025  
Suivi par ROUILLÉ EMILIE  
Tél du client 01 64 03 64 00

**MAIRIE DE MOUROUX**  
**PLACE DE LA MAIRIE**  
**77120 MOUROUX**  
**France**

TVA client : XXXX

*En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).*

Fournitures et services HT	Taux TVA	Prestations courantes HT	Prestations complémentaires optionnelles HT	Frais avancés pour le compte de la famille HT
		<b>94,17</b>	<b>989,16</b>	
<b>Préparation et organisation des obsèques</b>				
Démarches locales (implantation d'un de nos magasin ) et formalités administratives, Constitution de dossier + Guide à la préparation des démarches après obsèques	20,00	94,17		
Habillage toilette (à la chambre funéraire, au domicile, clinique ou autres ETS)	20,00		250,83	
Admission chambre funéraire entre 8h30 et 17h en semaine ( du lundi au vendredi)	20,00		92,50	
Forfait en cellule réfrigérée dans la limite de 6 jours	20,00		295,83	
Location du laboratoire pour effectuer soins de conservation ou toilette habillage (base 2 heures + désinfection)	20,00		77,50	
Présentation en salon sur civière ou en cercueil avec Mise en Bière préalable ou cercueil fermé sur rendez vous et prévenir au moins 1 heure avant ( 8 h 30 à 12 h et de 14h à 17h du lundi au vendredi ).	20,00		272,50	
		<b>240,61</b>		
<b>Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu</b>				
# 2 Brancardiers pour réintégration semaine ( de 8 h à 19h)	20,00	120,84		
# * Véhicule de réintégration	10,00	67,27		
* Housse de réintégration	20,00	52,50		
		<b>693,33</b>		
<b>Cercueil et accessoires</b>				
Equipement DROIT comprenant ouates et caches vis	20,00	59,17		
* -Modèle DROIT T2 1,90 avec 4 poignées en bois, 1 plaque d'identité et 1 garniture étanche Cercueil parisien en pin avec gros noeuds Non teinté épaisseur 22mm	20,00	525,83		
<b>Total cercueil et accessoires : 585.00 € HT</b>				
Capiton Manès Champagne	20,00	108,33		
		<b>565,00</b>	<b>163,33</b>	
<b>Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</b>				
# * Corbillard	10,00	185,00		
Employé de Direction mise en bière + convoi	20,00		163,33	
Equipe de 3 porteurs à la mise en bière et au convoi	20,00	380,00		
		<b>474,17</b>		
<b>Inhumation</b>				
# * Fosse 1 place	20,00	474,17		

Fournitures et services HT	Taux TVA	Prestations courantes HT	Prestations complémentaires optionnelles HT	Frais avancés pour le compte de la famille HT
<b>Total fournitures et services HT</b>		<b>2 067,28</b>	<b>1 152,49</b>	<b>0,00</b>

\* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27;  
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.	Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
20,00	2 967,50	593,50	3 219,77	618,73	3 838,50
10,00	252,27	25,23			

**SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES :**

**Extrait des délibérations de la Fédération Marbrerie de France** Union des chambres syndicales du 2 juin 1934 : "L'échantillon définit le granit quant à la provenance et à la couleur. Mais il n'implique pas l'identité absolue de ton, de veinage entre l'échantillon et la fourniture." Nos garanties s'étendent uniquement au remplacement de la marchandise reconnue défectueuse. Enfin certains granits naturels utilisés dans la fabrication des monuments funéraires peuvent, en raison notamment des conditions climatiques, subir une transformation, une modification (patine, changement de teinte, taches, veines) qui n'altère en rien la qualité du monument.

Le granit est un matériau naturel. Ainsi, les différences de teintes, les crapauds (taches), la rouille, les veines, les pelures, les géodes, les dégâts occasionnés par le gel, le salpêtre ou toutes autres causes qui se rencontrent dans les matériaux naturels ne donneront lieu à la résiliation du marché, refus de la marchandise ou abaissement du prix.

La garantie décennale sur les monuments funéraires ne garantit en aucun cas les causes évoquées ci-dessus.

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

**Devis établi le 15/04/2025, valable 30 jours à compter du 15/04/2025**

Signature

Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"

**Devis n° CCL033863**

Notre référence ZCL026309  
En date du 15/04/2025  
Suivi par ROUILLÉ EMILIE  
Tél du client 01 64 03 64 00

**MAIRIE DE MOUROUX**  
**PLACE DE LA MAIRIE**  
**77120 MOUROUX**  
**France**

TVA client : XXXX

*En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).*

Fournitures et services HT	Taux TVA	Prestations courantes HT	Prestations complémentaires optionnelles HT	Frais avancés pour le compte de la famille HT
<b>Préparation et organisation des obsèques</b>		<b>94,17</b>	<b>1 039,16</b>	<b>20,00</b>
Démarches locales (implantation d'un de nos magasin ) et formalités administratives, Constitution de dossier + Guide à la préparation des démarches après obsèques	20,00	94,17		
Article en commande URNE EN CARTON POUR DISPERISON	20,00		50,00	
Habillage toilette (à la chambre funéraire, au domicile, clinique ou autres ETS)	20,00		250,83	
Admission chambre funéraire entre 8h30 et 17h en semaine ( du lundi au vendredi)	20,00		92,50	
Forfait en cellule réfrigérée dans la limite de 6 jours	20,00		295,83	
Location du laboratoire pour effectuer soins de conservation ou toilette habillage (base 2 heures + désinfection)	20,00		77,50	
Présentation en salon sur civière ou en cercueil avec Mise en Bière préalable ou cercueil fermé sur rendez vous et prévenir au moins 1 heure avant ( 8 h 30 à 12 h et de 14h à 17h du lundi au vendredi ).	20,00		272,50	
* 1 Vacation de police (TRESOR PUBLIC COULOMMIERS 77120 COULOMMIERS) POSE SCSELLES POUR CREMATION	0,00			20,00
<b>Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu</b>		<b>240,61</b>		
# 2 Brancardiers pour réintégration semaine ( de 8 h à 19h)	20,00	120,84		
#* Véhicule de réintégration	10,00	67,27		
* Housse de réintégration	20,00	52,50		
<b>Cercueil et accessoires</b>		<b>693,33</b>		
Equipement DROIT comprenant ouates et caches vis	20,00	59,17		
* -Modèle DROIT T2 1,90 avec 4 poignées en bois, 1 plaque d'identité et 1 garniture étanche Cercueil parisien en pin avec gros noeuds Non teinté épaisseur 22mm	20,00	525,83		
<b>Total cercueil et accessoires : 585.00 € HT</b>				
Capiton Manès Champagne	20,00	108,33		
<b>Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</b>		<b>557,57</b>		
#* Corbillard	10,00	185,00		
2 Porteur pour service complet (le porteur)	20,00	251,66		
Forfait transport au crématorium	10,00	120,91		

Fournitures et services HT	Taux TVA	Prestations courantes HT	Prestations complémentaires optionnelles HT	Frais avancés pour le compte de la famille HT
<b>Crémation</b>				<b>898,00</b>
* MAREUIL : Frais de crémation avec RECUEILLEMENT Adulte : Recueillement sans maître de cérémonie 15 minutes, Musique pré-programmée et non personnalisable, Crémation, Remise des cendres différée (CREMATORIUM DE L'ARCHE MAREUIL LES MEAUX ZAC DE LA HAUTE BORNE 77100 MAREUIL LES MEAUX)	0,00			898,00
<b>Total fournitures et services HT</b>		<b>1 585,68</b>	<b>1 039,16</b>	<b>918,00</b>
* Prestations et fournitures obligatoires. # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.				

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27;  
2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.	Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
20,00	2 251,66	450,34	3 542,84	487,66	4 030,50
10,00	373,18	37,32			
0,00	918,00	0,00			

## SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES :

**Extrait des délibérations de la Fédération Marbrerie de France** Union des chambres syndicales du 2 juin 1934 : "L'échantillon définit le granit quant à la provenance et à la couleur. Mais il n'implique pas l'identité absolue de ton, de veinage entre l'échantillon et la fourniture." Nos garanties s'étendent uniquement au remplacement de la marchandise reconnue défectueuse. Enfin certains granits naturels utilisés dans la fabrication des monuments funéraires peuvent, en raison notamment des conditions climatiques, subir une transformation, une modification (patine, changement de teinte, taches, veines) qui n'altère en rien la qualité du monument.

Le granit est un matériau naturel. Ainsi, les différences de teintes, les crapauds (taches), la rouille, les veines, les pelures, les géodes, les dégâts occasionnés par le gel, le salpêtre ou toutes autres causes qui se rencontrent dans les matériaux naturels ne donneront lieu à la résiliation du marché, refus de la marchandise ou abaissement du prix.

La garantie décennale sur les monuments funéraires ne garantit en aucun cas les causes évoquées ci-dessus.

### Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

**Devis établi le 15/04/2025, valable 30 jours à compter du 15/04/2025**

### Signature

Précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation"